

Apprentissage de forestier-bûcheron

Candidature

Sur envoi d'un dossier comprenant une lettre de motivation, un CV et une copie des bulletins scolaires au Service des ressources humaines.

Stage professionnel

Afin d'avoir un aperçu de la profession, les jeunes ont la possibilité de faire des stages dans les forêts communales dès l'âge de 14 ans.

Le stage n'a pas valeur d'engagement.

Test d'entrée

Afin de sélectionner au mieux ses apprenti(e)s, la Ville de Pully effectue des tests d'entrée à la suite du stage en forêt. Ces examens se déroulent durant une demi-journée. Ils portent successivement sur les matières suivantes : français (grammaire et vocabulaire), arithmétique, connaissances générales et aptitudes professionnelles. De plus les épreuves de sélection font l'objet d'un entretien personnel avec les responsables de formation.

Critères d'engagement

- certificat de fin d'études
- dans l'année des 16 ans
- bonne santé et bonne condition physique
- motivation

Engagement

L'engagement d'un apprenti s'effectue par signature d'un contrat officiel d'apprentissage de forestier-bûcheron de 3 ans. L'entrée en fonction est fixée dans le courant du mois d'août.

Descriptif des travaux en forêt

- soins culturaux
- préparation de bois de cheminée et création de divers éléments (tables, bancs,...)
- entretien de l'outillage
- exploitation des bois, bûcheronnage
- débardage, débitage, mise en stères
- plantations, fauchage de ces dernières
- génie forestier = construction et entretien des chemins et sentiers
- lutte contre les plantes invasives.

Stage

En 2ème année d'apprentissage, un stage d'une durée de 4 mois au minimum, dans une autre région que le lieu d'apprentissage (Jura - Plateau - Alpes), est exigé. Il permet à l'apprenti de travailler dans une autre équipe et d'élargir ses connaissances et expériences.

Cours professionnels

- 1ère année : 2 jours de cours par semaine
- 2ème année : 1 jour de par semaine
- 3ème année : 1 jour de cours par semaine

Les cours professionnels se déroulent au

Centre de Formation Forestière du Mont-sur-Lausanne,
En Budron H8,
1052 Le Mont-sur-Lausanne,
Tél. 021/653.41.32

Adresses utiles :

www.formation-forestiere.ch

www.codoc.ch

Différents cours interentreprises sont également dispensés durant les 3 ans d'apprentissage.

Horaires de travail

en été 9h00 par jour

en hiver 8h00 par jour

Vacances

5 semaines par année, à prendre durant les vacances scolaires.

Renseignements

M. Fabrice Jeanmonod
Service des ressources humaines
Tél. 021.721.31.19 – fabrice.jeanmonod@pully.ch

ou par courrier au

Service des ressources humaines
Ville de Pully
Case postale 63
Av. du Prieuré 2
1009 Pully